



## DECISION 20/22

Ville d'Arbois  
Tél : 03 84 66 55 55  
Mail : [mairie@arbois.fr](mailto:mairie@arbois.fr)  
[www.arbois.fr](http://www.arbois.fr)

### **Objet : Désignation du maître d'œuvre pour l'opération : Rue du Chardonnay, Aménagement de surface**

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2020, délégrant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de désigner un maître d'œuvre pour la réalisation des études techniques et la direction des travaux suivants : Rue du Chardonnay, Aménagement de surface ;

Vu la proposition du SIDEDEC ;

### **DECIDE**

De retenir la proposition de mission de maîtrise d'œuvre au SIDEDEC pour l'opération visée ci-dessus ;

Prend note que les frais de maîtrise d'œuvre sont fixés forfaitairement à 6 777.50 € HT y compris assistance administrative, pour une mission comprenant les éléments EP (dont lever topographique), APS, APD, PRO, AMT, VISA, DET et AOR et portant sur un montant prévisionnel de travaux estimé à 49 000.00 € HT ;

Précise que la dépense correspondante sera comprise dans le financement de l'affaire citée en référence.

Arbois, le 28 octobre 2022

La Maire,

Valérie DEPIERRE